



# SDAS FO 22

Syndicat Départemental Action Sociale des Côtes d'Armor

## **INTERVENTION SDAS FO 22 à l'ARS Valant COMMUNIQUE DE PRESSE**

Madame la Directrice de l'ARS 22,

Depuis des années, les délégués et représentants FO des Côtes d'Armor, avec leur Fédération Nationale de l'Action Sociale, alertent de façon incessante sur la dégradation des conditions de travail des salariés des secteurs social et médico-social, de la protection de l'enfance, de l'insertion, de la petite enfance et de l'aide à domicile, en lien avec la dégradation des budgets alloués aux établissements. Nous nous sommes déjà rencontrés à ce sujet le 14 février de cette année.

Toutes nos demandes et nos revendications restent lettres mortes.

Malgré les alertes à tous les niveaux, rien ne se passe. Le secteur s'asphyxie inexorablement et, depuis le début de la crise sanitaire, les salariés continuent à exercer leurs missions de service public, quand bien même ils relèvent du droit privé. Ils ont tout fait pour garantir la continuité de « l'intervention sociale ».

Cette continuité a été assurée dans des conditions de sécurité et de travail discutables, et parfois même dangereuses pour la santé et la vie des professionnels. Certains en ont payé le prix fort.

Ils l'ont fait malgré tous les risques encourus, afin que les plus démunis, les plus fragiles de notre République, ceux qui sont le moins à même de se protéger, puissent continuer de bénéficier d'un accompagnement adapté à leur situation.

Tout comme le secteur de la Santé Publique et Privée, notre secteur connaît la modération salariale ! Combien d'années sans réelle augmentation de salaire avons-nous connues ?!

Près de 30 % de perte de pouvoir d'achat en 20 ans... Revendiquer des augmentations de salaire dans les circonstances présentes est donc plus que légitime : c'est vital !

FO, comme l'ensemble des salariés du secteur, ne se contentera pas d'un vague et condescendant « merci » avec une prime octroyée à certains professionnels. Cela ne pourra en aucun cas compenser la perte cumulée de pouvoir d'achat des décennies passées.

Pour FO, des actes forts s'imposent, des revalorisations nettes, des moyens suffisants pour répondre aux besoins des personnes accompagnées, et une amélioration conséquente des conditions de travail.

Les ordonnances, notamment l'ordonnance n° 2020-313 qui dérègle notre secteur, préparent la poursuite des économies à tout prix sur les budgets des établissements et services. Ces ordonnances permettent des dérogations au droit du travail, déjà fortement remis en cause depuis la Loi Travail. Elles sont inacceptables et ne participent en rien à la lutte contre l'épidémie. Congés payés, organisation du travail, qualifications, charge de travail, temps de travail... : tout y passe !

Nous ne pouvons que condamner ces dérives liberticides que d'aucuns voudraient justifier par la crise sanitaire actuelle.

# SDAS FO 22

Syndicat Départemental Action Sociale des Côtes d'Armor

Pour FO, cette crise sanitaire met en lumière l'ineptie des politiques de casse orchestrées, dans notre secteur ces 30 dernières années, par les gouvernements successifs. Politiques relayées et aggravées par tous les financeurs et accompagnées par les syndicats employeurs, au nom de l'austérité. Quel mépris pour les travailleurs !

Aussi, madame la Directrice de l'ARS 22, nous vous demandons de relayer auprès du gouvernement et des ministères concernés, nos revendications que notre Fédération Nationale FO de l'Action Sociale a d'ores et déjà déposé en contribution au Ségur de la Santé. Le premier ministre pour ouvrir ce Ségur a dit : « il faut que ce Ségur de la Santé démarre par un discours de vérité », et « qu'aucune faiblesse ne soit masquée ».

Nous n'avons rien à masquer sur la situation dégradée du secteur social et médico-social, de la protection de l'enfance, de l'insertion, de la petite enfance et de l'aide à domicile, ni sur les conditions de travail et de rémunération de ses salariés !

**Il y a urgence à l'augmentation générale des salaires ; il y a urgence au maintien de toutes les conventions collectives du secteur.**

Saint Brieuc,  
Le 15 juin 2020

NB : Le SDAS FO 22 fait sienne la contribution revendication de sa fédération FNAS au « Ségur de la santé » (document en pièce jointe).